

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
- 21 juillet 2022 -

Le vingt et un juillet deux mille vingt-deux, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de Marcillac-Vallon, régulièrement convoqué, le treize juillet deux mille vingt-deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 juin 2022.

- 1) Délibération n° 2022/07/031 - Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation (art L2122-22 du CGCT).
Adoptée à l'unanimité.
- 2) Délibération n° 2022/07/032 – Gestion du personnel – Services scolaires – Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
Adoptée à l'unanimité.
- 3) Délibération n° 2022/07/033 – Adressage – Plan de financement actualisé.
Adoptée à l'unanimité.
- 4) Délibération n° 2022/07/034 – Sécurisation et modernisation de la RD 901 en traversée de bourg – Attribution du marché de travaux.
Adoptée par 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.
- 5) Délibération n° 2022/07/035 – Sécurisation et modernisation de la RD 901 en traversée de bourg – Approbation du plan de financement actualisé.
Adoptée par 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.
- 6) Délibération n° 2022/07/036 – Appel à projets réhabilitation du bâtiment du Trésor Public – Projet retenu par la commission projets et la commission d'appel d'offres.
Adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21 h 15.
